



**MAIRIE DE GABIAN**  
Département de l'Hérault

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

**Présents** : BERTHOMIEU M. - DE BARROS C. - FOREZ D. - GALZY I. - ISARN P. - LABROUSSE M. - LAVIT F. - LOPEZ Ch. - PAILLES S. - ROUSSET A.

**Absent** : BOUDET A.

**Procuration** : GROUSSET E. à FOREZ D. / SOULIE Ch. à BOUTES F.

**Secrétaire de séance** : LABROUSSE M.

30/2022 - Approbation du Compte Administratif PHOTOVOLTAÏQUE 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif PHOTOVOLTAÏQUE 2021 dont les résultats apparaissent ainsi et quitte la salle afin que le conseil puisse délibérer.

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (Mandats et Titres)	Section de fonctionnement	A 3 670.64	G 11 950.56
	Section d'investissement	B 6 411.27	H 0.00
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en Section de fonctionnement (002)	C 0.00 (si déficit)	I 25 396.07 (si excédent)
	Report en Section d'investissement (001)	D 23 173.84 (si déficit)	J 0.00 (si excédent)
	<b>TOTAL (Réalizations + Reports)</b>	<b>A+B+C+D 33 255.75</b>	<b>G+H+I+J 37 346.63</b>
Restes à réaliser à reporter en N+1 (1)	Section de Fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'Investissement	F 0.00	L 0.00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020</b>	<b>E+F 0.00</b>	<b>K+L 0.00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement	A+C+E 3 670.64	G+I+K 37 346.63
	Section d'Investissement	B+D+F 29 585.11	H+J+L 0.00
	<b>TOTAL CULMULE</b>	<b>A+B+C+D+E+F 33 255.75</b>	<b>G+H+I+J+K+L 37 346.63</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

APPROUVE le Compte Administratif PHOTOVOLTAÏQUE 2021 tel que présenté

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

  
Le Maire - BOUTES F.

